

Appel à projets 2026 / 2027

Education Artistique et Culturelle



PRESENTATION

L'ambition de la Ville de Nantes, aux côtés de ses partenaires, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale Loire Atlantique et la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, est de garantir démocratie culturelle et égal accès à l'art et à la culture, dans sa diversité, aux enfants en contribuant au **Parcours d'éducation artistique et culturelle** (PEAC). Le PEAC nantais, pour les enfants de 2 à 11 ans, s'inscrit dans le volet culturel du Projet Éducatif de Territoire 2024-2027, qui couvre les 0 à 18 ans sur l'ensemble des temps de l'enfant.

Construit principalement sur le temps scolaire, le PEAC a pour objectif de bâtir un parcours cohérent au service de l'enfant et de son épanouissement, tout au long de sa scolarité, s'appuyant sur les **trois piliers du PEAC** : des **rencontres** (lieux, œuvres, professionnels), des **pratiques** (créatives et scientifiques), des **connaissances** (acquisition de savoirs et savoir-faire).

Pour construire ce parcours, les **142 écoles publiques** nantaises peuvent réserver des visites et séances gratuites directement auprès des équipements culturels municipaux et métropolitains, monter un projet sur mesure sur leurs propres budgets, ou **candidater à un projet EAC du [Répertoire](#) de la Ville de Nantes**.

Ce **Répertoire** réunit des actions portées par les équipements et associations culturels proposées aux écoles publiques nantaises et organisé en 3 catégories : « **Découvrir** » (1 séance), « **Explorer** » (itinéraire en plusieurs séances) et « **Approfondir** » (projets co-construits par les acteurs éducatifs et culturels) et 1 dispositif de « **Jumelage** » (relation privilégiée entre une structure culturelle et plusieurs classes d'une école sur deux à trois ans).

OBJECTIFS

L'Appel à projets poursuit les objectifs suivants :

- > **Renforcer les ressources EAC du Répertoire** par des projets centrés sur **l'expérience sensible, la pratique et la créativité de l'enfant** dans le respect du référentiel des droits culturels et des droits des enfants.
- > Soutenir les initiatives des acteurs culturels en faveur de projets d'éducation artistique et culturelle **innovants et/ou expérimentaux** par la place centrale de l'enfant dans leurs **approches artistiques et culturelles** (thématiques émergentes, pluridisciplinaires) ou leur **dimension partenariale** (mobilisation des ressources culturelles et socio-culturelles locales).
- > Permettre la **co-construction** des projets entre équipes pédagogiques et équipes culturelles, dans la durée.

Deux catégories de projets sont concernées cette année pour le temps scolaire avec une volonté d'ouverture aux familles :

- ✓ **Les projets pour les classes maternelles (Cycle 1) – « Explorer »**
Ces projets **d'éveil culturel**, menés sur un temps resserré, privilégient la sollicitation des sens et du corps. Ils reposent sur l'expérimentation et la pratique afin de développer l'expressivité et la sensibilité des enfants au monde qui les entoure.
- ✓ **Les projets pour les classes élémentaires (Cycle 2) – « Approfondir »**
Ces projets s'inscrivent dans une temporalité plus longue (sur une partie de l'année scolaire) et impliquent une **présence artistique soutenue**. Ils sont dialogués entre équipes pédagogiques et culturelles, favorisent la pratique dans des domaines artistiques ciblés, encouragent la transdisciplinarité et mobilisent les ressources culturelles locales.

Les projets favoriseront le **développement de l'autonomie, l'épanouissement et la créativité de l'enfant** :

- > **L'exploration artistique** prendra appui sur l'univers et/ou la démarche artistique de l'artiste-intervenant.
- > L'enseignant accompagnera les enfants sur la totalité du projet permettant l'exploration des **3 piliers de l'EAC** et les objectifs de formation (cf. [Référentiel du Peac](#)).

QUI PEUT CANDIDATER ?

- > Les associations culturelles loi 1901 en règle avec la législation française fiscale et sociale, à l'exception des associations conventionnées avec la Ville de Nantes au titre global de leur activité dans laquelle s'inscrit déjà des projets d'Éducation artistique et culturelle.
- > **Les associations culturelles ne pourront candidater qu'à un seul des 2 volets de cet Appel à projet : soit le volet 1, soit le volet 2.**

Appel à Projets « Explorer » pour les classes maternelles (TPS, PS, MS, GS)

Critère de sélection des projets

Publics cibles :

Projet fédérateur dans l'école, contribuant à créer une dynamique entre les classes, le projet est adapté et accessible aux enfants à partir de 2 ans jusqu'à 5 ans. Il sera proposé à **6 classes de maternelles (TPS, PS, MS, GS)** réparties sur **plusieurs écoles**.

Domaines artistiques concernés :

- > Musiques
- > Littérature et/ou écriture
- > Arts plastiques et architecture (domaine « Arts visuels et patrimoine)

La démarche artistique et culturelle :

- > Propose un **éveil culturel** privilégiant la sollicitation des sens et du corps et repose sur l'expérimentation et la pratique afin de développer l'expressivité et la sensibilité des enfants au monde qui les entoure.
- > S'inscrit sur un **temps resserré** afin de faciliter l'investissement et l'attention de l'enfant dans le projet.

Proposition de déroulé du projet pour une classe :

- > Un temps d'échanges avec l'équipe enseignante pour penser les grands objectifs, organiser les différentes étapes et se répartir les rôles.
- > **2 à 3 séances de pratique avec les enfants** portées **par l'artiste ou l'intervenant culturel**
- > L'équipe pédagogique est invitée à **poursuivre le projet entre les séances** : préparation des enfants aux séances de pratique, poursuite du travail engagé entre les séances et mises en lien avec les programmes d'enseignement. Des pistes et des ressources pourront être proposées par l'intervenant culturel dans ce sens.
- > Une **valorisation commune des travaux réalisés, ouverte aux familles**, portée et animée par l'enseignant est encouragée sans obligation de présence de l'intervenant culturel (exposition dans le hall de l'école, présentation corporelle à une autre classe, atelier ouvert aux familles...).
- > Un temps de bilan qualitatif avec l'équipe enseignante et prenant en compte le retour des enfants.

Modalités de financement :

Le budget du projet sera présenté pour une classe et prévoit un volume horaire maximum **de 4h30** incluant :

- Les séances de pratique (1 intervenant maximum par séance sauf cas exceptionnel)
- La conception et la coordination du projet
- Le temps de concertation et de bilan avec l'équipe pédagogique
- Le temps de valorisation du projet le cas échéant
- Les besoins logistiques et matériels le cas échéant

Le budget du projet par classe, prévoit une aide calculée par classe de **360€ maximum**.

Le taux horaire maximum prévu dans le cadre de cette subvention est de 80€ TCC.

Le montant de l'aide peut atteindre 85% du coût global du projet.

Volet 2

Appel à Projets « Approfondir » pour les classes élémentaires de cycle 2 (CP, CE1, CE2)

Ce volet est soutenu conjointement par la Ville de Nantes et la DRAC des Pays de la Loire.

Critère de sélection des projets

Publics cibles :

Projet fédérateur dans l'école, contribuant à créer une dynamique entre les classes, le projet est adapté et accessible aux enfants de 5/6 à 8/9 ans. Il sera proposé à **3 classes de cycle 2** (CP, CE1, CE2), **voire de Cycle 3**, et pourra être attribué à **1 ou 2 écoles (soit 6 classes maximum)**.

Domaines artistiques et thématiques :

- > Spectacles vivants (théâtre, danse, marionnettes, arts du cirque, arts de la rue) ;
- > Arts visuels et/ou patrimoines ;
- > Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) ;
- > Éducation aux médias et à l'information (EMI) dont l'éducation à l'image, au son et à l'écriture.

Une attention particulière sera portée aux **thématiques suivantes** :

- > Le dialogue interculturel / découverte et reconnaissance des cultures / diversité linguistique
- > Les patrimoines et mémoires du quartier autour de l'école ou le lien de la Ville avec la Loire
- > Les imaginaires

La démarche artistique et culturelle :

- > S'inscrit sur **la durée** (une partie de l'année scolaire) et implique une **présence artistique soutenue** au sein de la classe ou de l'école.
- > **Privilégie la pratique artistique de l'enfant** et l'implique à toutes les étapes du projet.
- > **Dialogue le projet** avec les équipes pédagogiques **sur la base de l'intention artistique et culturelle**.

Une attention particulière sera portée aux **démarches innovantes et/ou expérimentales** (thématiques émergentes, croisement des pratiques, modes d'intervention), **pluridisciplinaires** et **partenariales** (mobilisation d'autres ressources culturelles locales : bibliothèques, musées, structures culturelles etc.).

Proposition de déroulé du projet pour une classe :

- > Un temps d'échanges avec l'équipe enseignante pour penser les grands objectifs, organiser les différentes étapes et se répartir les rôles.
- > **6 et 10 séances de pratique avec les enfants animées par l'artiste ou l'intervenant culturel**
- > L'équipe pédagogique est invitée à **poursuivre le projet entre les séances** : préparation des enfants aux séances de pratique, poursuite du travail engagé entre les séances et mises en lien avec les programmes d'enseignement. Des pistes et des ressources pourront être proposées par l'intervenant culturel dans ce sens.
- > La **production d'une trace du projet** (ex. livret) dans lequel l'enfant sera pleinement acteur est encouragée.
- > Une **valorisation commune des travaux réalisés, ouverte aux familles**, portée et animée par l'enseignant est encouragée sans obligation de présence de l'intervenant culturel (exposition dans le hall de l'école, présentation corporelle à une autre classe, atelier ouvert aux familles...).
- > Un temps de bilan qualitatif avec l'équipe enseignante et prenant en compte le retour des enfants.

Modalités de financement :

Le budget du projet sera présenté pour une classe et prévoit un volume horaire maximum de **12h** incluant :

- Les séances de pratique (1 à 2 intervenants maximum par séance)
- La conception et la coordination du projet
- Le temps de concertation et de bilan avec l'équipe pédagogique
- Le temps de valorisation du projet le cas échéant
- Les besoins logistiques et matériels le cas échéant.

Le budget du projet par classe prévoit une aide calculée par classe de **1280€ maximum**.

Le taux horaire maximum prévu dans le cadre de cette subvention est de 80€ TCC.

Le montant de l'aide peut atteindre 85% du coût global du projet.

CANDIDATURE ET CONSTITUTION DU DOSSIER

L'appel à projet EAC 2026-2027 est ouvert jusqu'au **9 mai 2026**

Le dossier de candidature doit être transmis à :

La Direction Générale Culture et Arts dans la Ville - Mission Publics et Citoyenneté (MPCC) :

mpcc@nantesmetropole.fr

portant en objet **"Candidature AAPEAC 2026 cycle 1"** ou **"Candidature AAPEAC 2026 cycle 2"**

Merci de joindre la fiche candidature associée :

- > Volet 1 (Maternelles)
- > **OU** Volet 2 (Cycle 2)

Il est possible de joindre à la demande une présentation PDF du projet et le CV du ou des intervenants.

Toute fiche de candidature incomplète ne sera pas instruite.

Une seule candidature possible.

MODALITES DE SOUTIEN DE LA VILLE DE NANTES

Les associations dont les projets sont retenus recevront une subvention. Elle sera votée au conseil municipal du dernier trimestre 2026 (sous réserve de modification). Le versement de la subvention intervient dans un délai moyen de six semaines après le conseil municipal.

CALENDRIER DE L'APP EAC 2026-2027

Dépôt des projets	Jusqu'au 9 mai 2026
Réunion d'information sur l'APP pour les acteurs culturels	28 avril 2026
Retours sur les candidatures aux associations	22 mai 2026
Saisie des projets retenus sur le portail EAC de la Ville de Nantes par les acteurs culturels	Du 22 mai au 3 juin 2026
Candidature des écoles à l'offre 2026-2027	Du 5 au 22 juin 2026
Commission d'attribution des projets aux écoles	22 juin 2026
Mise en relation des enseignants avec les porteurs de projet retenus pour dialoguer le projet, partager les objectifs, répartir les rôles de chacun et définir les étapes et lancement des projets	Novembre 2026
Bilan partagé du projet. Au regard de ce bilan, le projet pourra être reconduit	Juin 2027

RENSEIGNEMENTS

Pour se mettre en relation avec d'autres partenaires culturels : [L'Annuaire des acteurs culturels](#)

Pour la construction de votre projet :

Direction Générale Culture et Arts dans la Ville – Ville de Nantes

Mission Publics et Citoyenneté culturelle (MPCC)

mpcc@nantesmetropole.fr